

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans.

Mars 1913. 333 rue de Chartres. Entre Consi et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 19 JUIN 1895.

Parjure.

Elkwood, Indiana, 18 juin.—L'avocat J. C. Deas a été arrêté aujourd'hui à Elkwood par un député-marchand des Etats-Unis.

Quelques accusations de parjure sont portées contre l'avocat dans la ville d'Oklahoma pour parjure dans le trafic des terres du gouvernement dans le territoire du même nom.

Session extraordinaire.

Springfield, Illinois, 18 juin.—Le gouverneur de l'Illinois, M. Altgeld, a aujourd'hui convoqué l'assemblée générale en session extraordinaire.

DERNIERE HEURE.

Les massacres d'Arménie.

Boston, 18 juin.—Des réfugiés ont raconté en détail les massacres de Bassoun et le récit est envoyé pour être publié aux Etats-Unis. Il est adressé de Bilibis, dans la région montagneuse de la Turquie orientale.

Marchés Divers.

Paris, 18 juin, 4 p.m.—Le rente 3 pour cent est cotée à 102 francs 7/10 centimes.

Londres, 18 juin.—Canales au comptant à 100 7/16; à terme 100 7/16.

Liverpool, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Calcutta, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Bombay, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Manila, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Cebu, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Singapour, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Yokohama, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Kobe, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Osaka, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Barcelone, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Buenos Aires, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Santiago, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Valparaiso, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Medan, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Sourabaya, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Batavia, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Samarang, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Semarang, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Surabaya, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Yogyakarta, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Bandjonegara, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Padjadjaran, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Manokwari, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Amboina, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Soerabaya, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Belitong, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Labuan, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Penang, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Malacca, 18 juin.—Coton spot-cotons à 11 1/2; à terme 11 1/2.

Plusieurs hommes, un garçon de dix ans et une petite fille ont été tués. Chez son père, à Gelliguan, six personnes ont été tuées. Son témoignage confirme celui d'autres personnes.

Le témoin a vu une autre femme du même nom de Hapah, mais il ne peut pas dire si elle est la même que celle qui a été tuée.

Le prétre Hohanar, de Semmel, le docteur Bedros, de Gelliguan, étaient des oncles du témoin; elle s'accorde avec d'autres à dire que les yeux de Bedros ont été arrachés et qu'il a reçu quarante coups de bayonnette.

Hahanar a demandé quelques minutes pour prier; il lui a été déclaré que s'il n'ajurait pas au feu, il serait tué.

Il ne peut, se-t-il répondu, mais mon père peut faire ce que il le désire. Comme tous ont refusé, ils ont été frappés de coups de bayonnette et jetés dans un puits profond, où ils sont morts.

Nouvelles du Mexique.

Mexico, 18 juin.—Le Cabinet discute la question du transfert du contrôle de la Marine au département du Trésor.

Le rapport annonçant que le général Severino a été arrêté par les troupes de l'association T. P. A., ont été l'entrée du palais du gouvernement et obtenu une audience du Président Diaz, qui a déclaré au conseil des ministres, est courtois.

Le colonel Julian Castillo a été nommé gouverneur de la prison militaire de San Juan de los Rios, dans l'Etat de Coahuila.

Le général Gerónimo Trevino est arrivé à Mexico pour procéder au transfert du chemin de fer de Monterey au Golfe du Mexique au syndicat Belge.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

Après l'avoir ainsi abimé, les soldats l'ont pendu à un arbre et livré ainsi à la voracité des oiseaux de proie.

CONSEIL MUNICIPAL.

Hier soir a eu lieu la séance régulière du Conseil municipal de la Nouvelle-Orléans, sous la présidence du maire Fitzpatrick. Vingt-quatre membres sont présents.

MESSAGE DU MAIRE.

M. Fitzpatrick a lu un message au Conseil. Les affaires suivantes sont soumises à votre considération et à votre approbation:

1. Rapport du Trésorier de la Ville pour la semaine finissant le 15 juin 1895.

2. Rapport du Commissaire des Edifices Publics montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail, du 11 au 17 juin 1895.

3. Communication du Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques concernant l'insertion dans le journal officiel des demandes de nominations pour la construction de trois bâtiments d'écoles d'après les plans et spécifications préparés par l'ingénieur de la ville.

4. Pétition des citoyens résidant dans le voisinage de la Broad, Washington, Grande Rue St-Jean, Septhème, White, Dupré, Sauvage, Lepage et Emplacement, dans les Deuxième et Troisième Quartiers, demandant que la rue Dupré, de la Grande Rue St-Jean à la rue Lepage, soit livrée à la circulation, cette mesure étant devenue de nécessité publique.

5. Communication du Secrétaire du Bureau des Commissaires d'Inondation demandant la mise au crédit du département d'inondation du montant réalisé par la vente de la maison de M. St. Charles, pour la construction d'une nouvelle bâtisse sur un terrain choisi par le Bureau.

6. Communication de l'ingénieur de la ville, M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

7. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

8. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

9. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

10. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

11. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

12. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

13. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

14. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

15. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

16. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

17. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

18. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

19. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

20. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

21. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

22. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

23. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

24. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

25. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

26. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

27. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

28. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

29. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

30. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

31. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

32. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

33. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

34. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

35. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

36. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

37. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

38. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

39. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

40. Communication de M. J. C. Mouton, demandant conseil les spécifications pour le pavage de la rue Julie, de St-Charles à Dryades, pour la mettre au niveau des voies de chemin.

41. Communication du capitaine T. P. Leathers demandant d'obliger la compagnie de tramways de la rue St-Charles à remettre en place les obélisques enlevés de la rue Carondelet, de Felicity à Josephine.

mission du Barber Asphalt Company.

Ordonnance n° 10000 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10001 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10002 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10003 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10004 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10005 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10006 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10007 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10008 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10009 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10010 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10011 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10012 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10013 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10014 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10015 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10016 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10017 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10018 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10019 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10020 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10021 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10022 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10023 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10024 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10025 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10026 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10027 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10028 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10029 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10030 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10031 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10032 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10033 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10034 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.

Ordonnance n° 10035 commençant le 1er juillet 1895, pour la construction d'un pont sur le canal de la rue St-Jean, de la rue St-Charles à la rue St-Pierre.